



Rapport semestriel

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2015

BMG BullionFund



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

BMG BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2015 (non audité)



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

États financiers semestriels

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	3
Inventaire du portefeuille	4
Notes complémentaires aux états financiers	4

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014

(non audité)

	2015 \$	2014 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	855 944	986 821
Placements en lingots [Coût moyen : 164 415 146 \$; décembre 2014 : 180 594 840 \$]	202 715 335	213 660 897
Débiteurs	597 999	–
Souscriptions à recevoir	54 404	275 237
Montants à recevoir du gestionnaire (note 4)	17 673	187 917
Total des actifs	204 241 355	215 110 872
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	377 851	411 453
Rachats à payer	155 311	138 934
Créditeurs et charges à payer	203 466	292 431
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	736 628	842 818
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	203 504 727	214 268 054
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	165 669 008	170 302 667
Catégorie B2	366 091	357 616
Catégorie B3	882 185	461 695
Catégorie C1	3 048 428	–
Catégorie C2	5 173 431	482 689
Catégorie E9	–	113 925
Catégorie E10	–	267 286
Catégorie E11	–	2 683 017
Catégorie E12	–	1 850 732
Catégorie E15	1 269 418	1 427 974
Catégorie F	27 096 166	18 065 378
Catégorie G1	–	6 395 917
Catégorie G5	–	403 147
Catégorie G9	–	8 738 285
Catégorie G10	–	973 866
Catégorie G11	–	1 733 125
Catégorie G15	–	10 735
	203 504 727	214 268 054

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de Bullion Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Hema Anganu
Administratrice

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audité)

	2015 \$	2014 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Gains nets latents sur les placements en lingots	5 234 132	17 349 133
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	3 066 450	4 098 949
Pertes de change	(4 479)	(24 673)
Frais de rachat anticipé	837	951
Autres	405	2 100
Total des revenus de placements	8 297 345	21 426 460
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	2 248 251	2 700 307
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	326 060	459 437
Frais d'entreposage des lingots	184 087	279 900
Taxe sur les services	275 838	405 128
Autres frais d'administration	32 720	43 370
Frais juridiques	10 947	8 182
Honoraires d'audit	13 394	11 180
Droits de dépôt	27 000	32 190
Charges du comité d'examen indépendant	12 671	10 600
Total des charges	3 130 968	3 950 294
Charges prises en charge par le gestionnaire (note 4)	(17 673)	(183 209)
Total des charges après la prise en charge	3 113 295	3 767 085
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 184 050	17 659 375
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	3 577 754	13 786 624
Catégorie B2	8 696	(10 197)
Catégorie B3	(14 999)	36 053
Catégorie C1	(197 404)	-
Catégorie C2	(286 816)	(19 998)
Catégorie E9	10 525	9 649
Catégorie E10	24 661	22 327
Catégorie E11	249 348	322 485
Catégorie E12	172 545	172 268
Catégorie E15	46 814	165 227
Catégorie F	(106 391)	1 746 934
Catégorie G1	601 521	617 624
Catégorie G5	36 727	51 019
Catégorie G9	809 145	495 742
Catégorie G10	90 363	75 560
Catégorie G11	161 397	155 087
Catégorie G15	164	32 971
	5 184 050	17 659 375

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audité)

	2015 \$	2014 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	214 268 054	251 706 649
Émission de parts rachetables	7 969 990	15 800 539
Rachat de parts rachetables	(23 917 367)	(31 409 504)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 184 050	17 659 375
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	203 504 727	253 757 059

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audité)

	2015 \$	2014 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 184 050	17 659 375
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots	–	(1 341 999)
Produit de la vente de placements en lingots	19 246 145	21 620 359
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	(3 066 450)	(4 098 949)
Gains nets latents sur les placements en lingots	(5 234 132)	(17 349 133)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des débiteurs	(597 999)	(16 001)
Augmentation (diminution) des montants à recevoir du gestionnaire	170 244	(181 821)
Diminution des frais de gestion à payer	(33 602)	(25 275)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(88 965)	164 669
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	15 579 291	16 431 225
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	7 969 990	15 800 539
Diminution (augmentation) des souscriptions à recevoir	220 832	(47 364)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(23 917 367)	(31 409 504)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	16 377	(66 351)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(15 710 168)	(15 722 680)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	(130 877)	708 545
Trésorerie, à l'ouverture de la période	986 821	925 522
Trésorerie, à la clôture de la période	855 944	1 634 067

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2015

(non audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	65 183,909	542,264	65 726,173	65 644 732	96 087 821	47,20
Lingots de platine	26 564,189	608,434	27 172,623	40 305 899	36 570 320	17,96
Lingots d'argent	3 535 297,953	38 912,975	3 574 210,928	58 464 515	70 057 194	34,42
Trésorerie				854 349	855 944	0,42
Total des placements				165 269 495	203 571 279	100,00

Les actifs du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements lingots du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non audité)

1. Constitution du Fonds

Le BMG BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 15 janvier 2002, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. Bullion Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre sept catégories de parts. Les états financiers concernent les parts de catégories A, B2, B3, C1, C2, E15 et F.

Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	5 mars 2002	Catégorie C2	12 mars 2014
Catégorie B2	24 février 2014	Catégorie E15	20 février 2008
Catégorie B3	11 novembre 2013	Catégorie F	15 septembre 2004
Catégorie C1	27 mars 2015		

Jusqu'au 27 mars 2015, le Fonds BMG offrait également des parts de catégories E9, E10, E11, E12, G1, G5, G9, G10, G11 et G15 (voir la note 3, Reclassement de certaines catégories).

Le Fonds BMG est également autorisé à émettre des parts des catégories G, I, S1 et S2, mais aucune de ces parts n'a encore été émise. Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit en proportions égales en dollars dans des lingots d'or, d'argent et de platine non grevés. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux assorti d'un risque modéré. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Fonds BMG a préparé ses états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2015 (et les données comparatives pour la période de six mois close le 30 juin 2014) conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2014 du Fonds BMG.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 12 août 2015.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette catégorie se subdivise en deux : d'une part, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction et d'autre part, les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

i) *Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Un actif financier ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

ii) *Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, mais qui sont gérés et leur performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée du Fonds BMG.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots dans les catégories suivantes.

- Actifs financiers au coût amorti et désignés comme prêts et créances : trésorerie, débiteurs, montants à recevoir du gestionnaire et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Dans le cas des actifs financiers acquis, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, tandis que pour les passifs financiers, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG. Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés tant que l'une des parties ne s'est pas acquittée de son obligation.

Les profits et les pertes réalisés sur les placements en lingots sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Le coût des placements en lingots est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

Lorsque la Bourse de Londres est ouverte, la juste valeur des lingots d'or, d'argent et de platine est établie au moyen des indices de prix reconnus internationalement de la London Bullion Market Association (LBMA), soit le cours de l'après-midi de l'or de la LBMA, le cours de l'après-midi de l'argent de la LBMA et le cours de l'après-midi du platine de la LBMA. Les cours de l'or et du platine sont généralement fixés deux fois par jour, chaque cours étant distingué par les suffixes AM (avant-midi) et PM (après-midi). Le cours de l'argent est fixé une fois par jour. Les cours de clôture du COMEX sont utilisés lorsque la Bourse de Londres est fermée.

À compter de 2014, les systèmes d'exploitation et de gestion des indices de référence internationalement reconnus de l'or, de l'argent et de la platine ont été revus. Le prix London Fix pour l'argent, le platine et l'or anciennement utilisé pour établir la juste valeur du lingot a été remplacé par le prix de l'argent de la LBMA, le prix du platine de la LBMA et le prix de l'or de la LBMA en vigueur le 15 août 2014, le 1^{er} décembre 2014 et le 20 mars 2015, respectivement.

L'écart entre ces cours officiels des lingots et le coût moyen des placements respectifs en lingots est présenté au poste « Variation nette des gains latents (pertes latentes) sur les placements en lingots ». La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation pertinente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

e) Classement des évaluations à la juste valeur

IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains (pertes) réalisés et latents sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds BMG bénéficie d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds BMG évalue à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalué au coût amorti s'est déprécié. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût amorti de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes de valeur sur les actifs évalués au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de cette catégorie qui figure dans les présents états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le Conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le Conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Nouvelles normes, interprétations et modifications non encore adoptées

Un certain nombre de normes et interprétations, nouvelles et modifiées, ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur pour le semestre clos le 30 juin 2015 et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence considérable sur les états financiers du Fonds BMG, sauf peut-être en ce qui a trait à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 28 octobre 2010, IFRS 9 remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 retient une approche unique qui est fondée sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et de ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds BMG évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B2	
	2015	2014	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	19 394 233	21 660 979	42 407	–
Parts émises	510 195	967 589	–	16 137
Parts rachetées	(2 047 677)	(2 144 606)	(25)	(25)
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	642 936	–	–	–
Solde à la clôture de la période	18 499 687	20 483 962	42 382	16 112
Nombre moyen de parts en circulation	19 044 123	21 162 665	42 403	16 134

	Catégorie B3		Catégorie C1	
	2015	2014	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	50 000	50 000	–	–
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(450)	–	(169)	–
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	43 606	–	324 745	–
Solde à la clôture de la période	93 156	50 000	324 576	–
Nombre moyen de parts en circulation	73 011	50 000	324 670	–

	Catégorie C2		Catégorie E9	
	2015	2014	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	57 063	–	11 601	12 655
Parts émises	9 714	57 063	–	–
Parts rachetées	(6 388)	–	–	–
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	534 924	–	(11 601)	–
Solde à la clôture de la période	595 313	57 063	–	12 655
Nombre moyen de parts en circulation	342 024	53 293	11 601	12 655

	Catégorie E10		Catégorie E11	
	2015	2014	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	27 014	27 934	267 120	512 231
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(313)	–	–	(245 111)
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	(26 701)	–	(267 120)	–
Solde à la clôture de la période	–	27 934	–	267 120
Nombre moyen de parts en circulation	6 737	27 934	267 120	487 855

	Catégorie E12		Catégorie E15	
	2015	2014	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	247 373	289 155	136 821	201 667
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(1 000)	(29 148)	(18 669)	(43 604)
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	(246 373)	–	–	–
Solde à la clôture de la période	–	260 007	118 152	158 063
Nombre moyen de parts en circulation	247 021	273 448	132 845	179 868

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

	Catégorie F		Catégorie G1	
	2015	2014	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	1 840 183	2 235 041	719 021	949 730
Parts émises	270 390	237 341	636	35 480
Parts rachetées	(336 528)	(423 416)	(85 031)	(50 312)
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	917 943	–	(634 626)	–
Solde à la clôture de la période	2 691 988	2 048 966	–	934 898
Nombre moyen de parts en circulation	2 273 920	2 091 415	681 617	932 896

	Catégorie G5		Catégorie G9	
	2015	2014	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	40 983	73 989	896 512	709 094
Parts émises	–	–	22 392	225 403
Parts rachetées	–	(29 963)	(6 141)	(121 739)
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	(40 983)	–	(912 763)	–
Solde à la clôture de la période	–	44 026	–	812 758
Nombre moyen de parts en circulation	40 983	46 674	905 217	737 167

	Catégorie G10		Catégorie G11	
	2015	2014	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	99 897	99 897	175 000	200 000
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	–	–	–	–
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	(99 897)	–	(175 000)	–
Solde à la clôture de la période	–	99 897	–	200 000
Nombre moyen de parts en circulation	99 897	99 897	175 000	200 000

	Catégorie G15	
	2015	2014
Solde à l'ouverture de la période	1 000	37 728
Parts émises	–	–
Parts rachetées	(1 000)	(9 998)
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	–	–
Solde à la clôture de la période	–	27 730
Nombre moyen de parts en circulation	1 000	34 646

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Reclassement dans/(hors de) la catégorie	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	170 302 667	4 818 851	(19 182 081)	6 151 817	3 577 754	165 669 008	8,96	0,19
Catégorie B2	357 616	–	(221)	–	8 696	366 091	8,64	0,21
Catégorie B3	461 695	1	(4 386)	439 874	(14 999)	882 185	9,47	(0,21)
Catégorie C1	–	5	(1 621)	3 247 448	(197 404)	3 048 428	9,39	(0,61)
Catégorie C2	482 689	86 709	(56 718)	4 947 567	(286 816)	5 173 431	8,69	(0,84)
Catégorie E9	113 925	–	–	(124 450)	10 525	–	–	0,91
Catégorie E10	267 286	–	(3 250)	(288 697)	24 661	–	–	0,92
Catégorie E11	2 683 017	–	–	(2 932 365)	249 348	–	–	0,93
Catégorie E12	1 850 732	–	(8 075)	(2 015 202)	172 545	–	–	0,70
Catégorie E15	1 427 974	–	(205 370)	–	46 814	1 269 418	10,74	0,35
Catégorie F	18 065 378	2 822 224	(3 528 684)	9 843 639	(106 391)	27 096 166	10,07	(0,05)
Catégorie G1	6 395 917	6 327	(851 948)	(6 151 817)	601 521	–	–	0,88
Catégorie G5	403 147	–	–	(439 874)	36 727	–	–	0,90
Catégorie G9	8 738 285	235 873	(64 114)	(9 719 189)	809 145	–	–	0,89
Catégorie G10	973 866	–	–	(1 064 229)	90 363	–	–	0,90
Catégorie G11	1 733 125	–	–	(1 894 522)	161 397	–	–	0,92
Catégorie G15	10 735	–	(10 899)	–	164	–	–	0,16
Total	214 268 054	7 969 990	(23 917 367)	–	5 184 050	203 504 727	s. o.	s. o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin 2014

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	198 337 219	9 662 343	(21 107 126)	13 786 624	200 679 060	9,80	0,65
Catégorie B2	–	161 369	(221)	(10 197)	150 951	9,37	(0,63)
Catégorie B3	476 242	–	–	36 053	512 295	10,25	0,72
Catégorie C2	–	554 550	–	(19 998)	534 552	9,37	(0,38)
Catégorie E9	128 250	–	–	9 649	137 899	10,90	0,76
Catégorie E10	285 003	–	(890)	22 327	306 440	10,97	0,80
Catégorie E11	5 300 406	–	(2 648 119)	322 485	2 974 772	11,14	0,66
Catégorie E12	2 224 486	–	(242 241)	172 268	2 154 513	8,29	0,63
Catégorie E15	2 156 429	–	(497 718)	165 227	1 823 938	11,54	0,92
Catégorie F	22 642 995	2 584 101	(4 648 924)	1 746 934	22 325 106	10,90	0,84
Catégorie G1	8 808 514	356 384	(505 026)	617 624	9 277 496	9,92	0,66
Catégorie G5	757 486	–	(325 732)	51 019	482 773	10,97	1,09
Catégorie G9	7 131 010	2 481 792	(1 316 956)	495 742	8 791 588	10,82	0,67
Catégorie G10	1 005 547	–	–	75 560	1 081 107	10,82	0,76
Catégorie G11	2 042 342	–	–	155 087	2 197 429	10,99	0,78
Catégorie G15	410 720	–	(116 551)	32 971	327 140	11,80	0,95
Total	251 706 649	15 800 539	(31 409 504)	17 659 375	253 757 059	s. o.	s. o.

Reclassement de certaines catégories

Le 27 mars 2015, toutes les parts en circulation de certaines catégories du Fonds BMG à cette date ont été reclassées dans des parts d'autres catégories du Fonds BMG, comme il est indiqué ci-dessous.

Catégories reclassées	Nombre total de parts des catégories reclassées	Valeur des parts reclassées	Catégories reclassées dans	Nouvelles parts des catégories reclassées dans	Valeur des nouvelles parts émises
Catégorie E9	11 601	124 450 \$	Catégorie F	11 605	124 450 \$
Catégorie E10	26 701	288 697 \$	Catégorie C1	28 870	288 697 \$
Catégorie E11	267 120	2 932 365 \$	Catégorie C2	317 042	2 932 365 \$
Catégorie E12	246 373	2 015 202 \$	Catégorie C2	217 882	2 015 202 \$
Catégorie G1	634 626	6 151 817 \$	Catégorie A	642 936	6 151 817 \$
Catégorie G5	40 983	439 874 \$	Catégorie B3	43 606	439 874 \$
Catégorie G9	912 763	9 719 189 \$	Catégorie F	906 338	9 719 189 \$
Catégorie G10	99 897	1 064 229 \$	Catégorie C1	106 423	1 064 229 \$
Catégorie G11	175 000	1 894 522 \$	Catégorie C1	189 452	1 894 522 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie E15	0,50 %
Catégorie B2	1,49 %	Catégorie F	1,25 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie G1	2,25 %
Catégorie C1	1,00 %	Catégorie G5	1,75 %
Catégorie C2	0,87 %	Catégorie G9	1,25 %
Catégorie E9	1,25 %	Catégorie G10	1,125 %
Catégorie E10	1,125 %	Catégorie G11	1,00 %
Catégorie E11	1,00 %	Catégorie G15	0,50 %
Catégorie E12	0,875 %		

Pour le semestre clos le 30 juin 2015, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 2 248 251 \$ [2 700 307 \$ en 2014].

Au cours du semestre clos le 30 juin 2015, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds de 17 673 \$ [183 209 \$ en 2014]. Il peut, à son gré, réduire les charges d'exploitation du Fonds BMG et revenir sur cette décision à tout moment.

Parts détenues par une entité liée

Le gestionnaire détenait des parts des catégories suivantes aux 30 juin :

	2015	2014
Catégorie A	1	1

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, E, G ou S du Fonds BMG. Pour les parts des catégories A, B, E et G, le pourcentage maximal de la commission de vente est de 5,26 % du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B, E et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG.

Pour le premier semestre de 2015, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 887 633 \$ [1 070 897 \$ en 2014].

6. Reports de pertes fiscales

Le Fonds BMG a des reports de pertes autres qu'en capital d'environ 35 731 000 \$ [34 356 000 \$ en 2014] pouvant être déduits du revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Les pertes autres qu'en capital expirent durant les années d'imposition closes les 31 décembre :

Année	\$	Année	\$
2015	914 000	2031	5 556 000
2026	888 000	2032	6 218 000
2027	3 432 000	2033	3 212 000
2028	5 027 000	2034	3 288 000
2029	2 727 000	2035	1 375 000
2030	3 094 000		

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des débiteurs, des souscriptions à recevoir du gestionnaire, des placements dans des lingots, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des créditeurs et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion en matière de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le prix du marché de l'or, de l'argent et du platine est influencé par divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement qui consiste à acheter et à détenir des lingots, et de répartir ces achats en proportion égale entre l'or, l'argent et le platine. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2015, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, d'argent et de platine dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 10 135 767 \$ [10 683 045 \$ au 31 décembre 2014]; ou de 5 % [5 % au 31 décembre 2014].

Le résultat réel varie en fonction de la quantité de lingots détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2015, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots sont facilement réalisables. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2015

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	377 851 \$	377 851 \$
Rachats à payer	–	155 311	155 311
Créditeurs et charges à payer	–	203 466	203 466
Parts rachetables	203 504 727	–	203 504 727

31 décembre 2014

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	411 453 \$	411 453 \$
Rachats à payer	–	138 934	138 934
Créditeurs et charges à payer	–	292 431	292 431
Parts rachetables	214 268 054	–	214 268 054

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Risque de change

Les lingots sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2015, 99,7 % [31 décembre 2014 : 99,8 %] de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué respectivement d'environ 2 029 080 \$ [2 138 304 \$ au 31 décembre 2014].

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change

30 juin 2015

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	223 380	632 564	855 944
Placements en lingots	202 715 335	–	202 715 335
Autres actifs nets	(30 763)	(35 789)	(66 552)
Actif net	202 907 952	596 775	203 504 727
Pourcentage	99,7 %	0,3 %	100,0 %

31 décembre 2014

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	238 730	748 091	986 821
Placements en lingots	213 660 897	–	213 660 897
Autres actifs nets	(69 262)	(310 402)	(379 664)
Actif net	213 830 365	437 689	214 268 054
Pourcentage	99,8 %	0,2 %	100,0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir du gestionnaire, des souscriptions à recevoir, des créditeurs et charges à payer, des rachats à payer et les frais de gestion à payer de même que l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les semestres clos les 30 juin 2015 et 2014. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les semestres clos les 30 juin 2015 et 2014.

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, Bullion Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, Bullion Management Services Inc., Bullion Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement par le nom « BMG »).

www.bmgbullion.com

Siège social:

Bullion Management Group Inc.
60 Renfrew Drive, Suite 280
Markham (Ontario) L3R 0E1
Canada

Tél : 905.474.1001 / 888.474.1001
www.bmgbullion.com
info@bmgbullion.com



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de Bullion Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en œuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information.

BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, et BMG Gold BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »).

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC et BMG Gold BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.



LBMA
ASSOCIATE